

**Procès-Verbal du Conseil Municipal
du 07 juillet 2016**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance précédente,
- 2) Demandes de subventions : travaux école et bâtiment "Grand Maison",
- 3) SIVU Fougerolles-Sarzay-Tranvault,
- 4) Réflexion / Aménagement prioritaires
- 5) Décision Modificative : intégration de l'excédent de l'ancien CCAS
- 6) Questions diverses.

<u>Nombre de Conseillers :</u>	<u>Date de Convocation :</u> 1 ^{er} juillet 2016
En exercice : 10	<u>Date d'affichage :</u> 1 ^{er} juillet 2016
Présents : 08	pouvoirs : 01
Votants : 9	

L'an deux mil seize et le sept juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian PAQUIGNON.

Présents : Christian PAQUIGNON, Philippe VIAUD, Philippe AMEYE, Claudine BAYLE, Damien CATHERINEAU, Marc DEHECQ, Chantal HIBERT, Damien FRADET.

Absents- excusés : Éric DESMET, Catherine FLÉCHAIRE
Pouvoir : Éric DESMET a donné pouvoir à Philippe AMEYE.

Secrétaire de séance : Claudine BAYLE

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si un point peut être rajouté à l'ordre du jour :
Délibération : frais de participation S.I. du collège d'Ardentes.

Vote du secrétaire de séance : Claudine BAYLE

1) Compte-rendu de la séance précédente,

Le compte-rendu de la séance du 20 mai 2016 est adopté à l'unanimité, par 9 voix pour et 0 contre.

2) Demandes de subventions : travaux école et bâtiment "Grand Maison"

✓ Travaux concernant l'école :

Suite à la réunion du dernier Conseil d'Ecole qui s'est tenu le lundi 30 mai 2016, les enseignantes ont demandé une réfection de leur classe.

Monsieur Paquignon a donc pris contact avec plusieurs entreprises afin de comparer le montant des devis sur la réfection des enduits façade arrière de la mairie et de l'école, descente des plafonds, peintures et sols.

Monsieur le Maire présente les différents devis déjà reçus et fait part des différentes possibilités de financer ces dépenses par des demandes de subventions.

Délibération :

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'entreprendre des travaux afin de réaliser la réfection de l'ensemble des classes de l'école de Tranzault :

- rafraîchissement des peintures intérieures,
 - abaissement des plafonds et pose d'un sol en PVC après isolation par l'application d'une résine afin d'améliorer l'isolation et de diminuer les dépenses de chauffage,
 - réfection de l'enduit sur la façade arrière de l'école.

Cette rénovation permettrait aux enseignants et aux élèves du Regroupement Pédagogique LYS ST GEORGES-SARZAY-TRANZAULT de travailler dans un environnement plus agréable.

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a demandés à différentes entreprises.

Le montant estimatif de cette opération s'élève à 52 000,00 € H.T soit 62 400,00 € T.T.C..

Cette opération ne pourra donc se faire que sous réserve de l'obtention de subventions, il propose donc le plan de financement suivant :

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant l'opération de réfection des classes de l'école de Tranzault, par 9 voix pour et 0 contre :

- reconnaît l'opportunité du projet et approuve le plan de financement proposé et présenté ci-dessus,
 - autorise le Maire à solliciter une demande de subvention exceptionnelle pour l'opération de réfection des classes de l'école de Tranzault, auprès du sénateur Louis PINTON au titre de la « Réserve parlementaire » et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.
 - charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département au titre du Fonds d'Action Rurale et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.
 - charge le Maire de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), et de signer tous documents administratifs s'y rattachant.

✓ Travaux bâtiment "Grand Maison"

Monsieur le Maire propose de soumettre au vote les travaux liés au Bâtiment "Grand Maison" en ce sens : est-il préférable de restaurer le bâtiment ou bien de détruire et de procéder à une reconstruction d'un bâtiment neuf ?

Résultats : 7 votes pour la restauration du bâtiment,

2 votes pour la destruction et la reconstruction d'un bâtiment neuf

Délibération :

Monsieur le Maire évoque aux membres du Conseil Municipal la possibilité d'entreprendre des travaux sur le bâtiment "Grand Maison" :

- réfection de la façade,
- réfection de la toiture.

Cette opération permettrait de mettre en valeur cet immeuble compte-tenu de la vétusté de la toiture et de la détérioration de la façade.

Le Maire présente au Conseil Municipal les devis qu'il a demandés à différentes entreprises.

Après discussion et compte-tenu des travaux à financer pour la réfection des classes de l'école de Tranzault, le Conseil Municipal prend la décision de différer ce dossier.

3) SIVU Fougerolles-Sarzay-Tranzault

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter ce point lors d'une prochaine séance.

4) Réflexion / Aménagement prioritaires

Afin d'étudier la question de l'aménagement de la place au chevet de l'église et devant la salle polyvalente, la Commission "Embellissement" se réunira le mardi 12 juillet à 18h30 à la mairie.

5) Décision Modificative : intégration de l'excédent de l'ancien CCAS

Afin de procéder à l'intégration de l'excédent de l'ancien CCAS aux prévisions budgétaires 2016, Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à un virement de crédit de 1 187.57 €.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire, par 9 voix pour et 0 contre, et le charge de procéder à l'écriture suivante :

Augmentation de crédit	Augmentation de crédit
+R002 1 187.57 €	Article 678..... 1 187.57 €

Une réunion de la Commission Action Sociale (anciens membres du CCAS) est à prévoir.

- **Point supplémentaire :**

Délibération : frais de participation S.I. du collège d'Ardentes :

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier provenant du Syndicat Intercommunal du Collège d'Ardentes reçu en mars, concernant les frais engendrés (40,70 €) par un enfant de Tranzault, scolarisé au collège d'Ardentes. Ceux-ci correspondent aux charges de fonctionnement de la salle omnisports d'Ardentes.

Monsieur le Maire rappelle que la commune ne participe pas à ces frais car le collège rattaché à Tranzault est celui de Neuvy Saint Sépulchre.

Monsieur le Maire propose donc de demander le remboursement au responsable légal de l'enfant à savoir, Madame Caroline SIBOULET 3 route de la Lande 36230 Tranzault.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation de Monsieur le Maire concernant les frais de participation du Syndicat Intercommunal du Collège d'Ardentes, à l'unanimité, par 9 voix pour et 0 contre :

- *décide de régler la somme de 40,70 € auprès de la Trésorerie de Déols,*
- *décide de demander le remboursement, soit 40,70 €, au responsable légal de l'enfant à savoir, Madame Caroline SIBOULET 3 route de la Lande 36230 Tranzault.*

Questions diverses : /

Prochaine réunion le mercredi 14 septembre 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 21 heures 20 minutes.